

Proposition de post doctorat – mesurer et analyser les revenus complets des professionnels de santé grâce à l’appariement Insee-Cnam-DGFiP

Conditions du post doctorat proposé

La Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) propose un post doctorat d'une durée de deux ans pour analyser les revenus des professionnels de santé à partir de la base de données Insee-Cnam-DGFiP.

Nous recherchons un candidat titulaire d'un doctorat en économie, avec des compétences solides en exploitation de données et en économétrie. Une expérience de recherche dans le domaine de la santé ou en économie du travail sera particulièrement appréciée. Les travaux donneront lieu à une publication dans les collections de la DREES (études et résultats ou dossiers de la DREES) ainsi qu'à une valorisation académique, ce qui nécessite des qualités rédactionnelles et une capacité d'analyse et de synthèse. La maîtrise de logiciels statistiques est indispensable (R ou SAS). La lecture d'écrits scientifiques en anglais requiert une maîtrise de l'anglais lu et écrit.

La DREES signera une convention de recherche avec l'université ou l'institution de rattachement du post doctorant, qui lui proposera un contrat à durée déterminée. La rémunération mensuelle proposée est d'environ 2 600 euros bruts. Un comité de suivi du post doctorat sera organisé entre la DREES et l'institution de rattachement du post doctorant.

Le lieu de travail est la DREES, 10 place des cinq martyrs du lycée Buffon, Paris 14^{ème} jusqu'à fin avril 2023 puis au 78 rue Olivier de Serres à partir de mai 2023.

La date de prise de poste prévue est courant 1^{er} trimestre 2023.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) devront être adressées par mail à Jehanne Richet (jehanne.richet@sante.gouv.fr), cheffe du bureau des professions de santé à la sous-direction de l'Observation de la santé et de l'assurance maladie.

Objectif du post-doctorat

Dans un contexte de tensions sur les professionnels de santé à l'hôpital et en ville, l'attractivité de leurs revenus est un enjeu stratégique pour le secteur et les pouvoirs publics. L'appariement Insee-Cnam-DGFiP est l'unique source de données permettant de mesurer les revenus d'activité complets des professionnels de santé. Cet appariement, réalisé tous les trois ans entre 2005 et 2017 permet d'associer à chaque professionnel de santé, des données relatives à son activité libérale et aux caractéristiques de son exercice (fournies par la Cnam), et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'impôts sur le revenu de son foyer (fournies par la DGFiP).

Un nouveau millésime de cet appariement, sur données 2021, sera disponible au 1^{er} trimestre 2023. Il sera étendu, pour la première fois, aux professionnels de santé salariés n'ayant pas d'activité libérale, en appariant les données de la DGFiP aux données des répertoires des professionnels de santé, le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) et l'automatisation des listes (Adeli), auxquels les professionnels de santé doivent s'inscrire quel que soit leur mode d'activité. Les professionnels de santé concernés sont les médecins, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-

kinésithérapeutes et les sages-femmes. Les différents millésimes de cet appariement sont conçus afin de permettre une analyse longitudinale des revenus d'un même professionnel de santé actif sur la période.

L'objectif de ce post-doctorat est d'exploiter ce nouveau millésime de l'appariement Insee-Cnam-DGFIP afin d'analyser l'ensemble des composantes du revenu des professionnels de santé et d'en retracer l'évolution, et de comparer les revenus des professionnels de santé entre les territoires ou selon les modes d'exercice. Il s'agira dans un premier temps d'expertiser ces nouvelles données, plus riches que les précédentes (travail sur les identifiants, extension de la méthode de reconstitution des revenus complets aux salariés, cohérence du mode d'exercice dans les données CNAM et RPPS/ADELI), de produire des premiers résultats descriptifs présentant ces évolutions et différences selon les modes d'exercices, permettant ainsi de documenter d'éventuels déficits d'attractivité de certains modes d'activité (saliariat par rapport à libéral) ou de certaines professions. Ces travaux donneront lieu à une publication dans les collections de la DREES dès la fin de l'année 2023. Dans un second temps, des études plus poussées seront conduites, afin d'analyser notamment les déterminants des changements de mode d'activité des professionnels. Ces travaux économétriques donneront lieu également à une publication dans les collections de la DREES et pourront être valorisés dans une revue académique et présentés en séminaire de recherche.